

# Bien gérer ses déchets

## Les ordures ménagères

*Couches, mouchoirs usagés en papier, restes de poissons ne sont pas recyclables. Ces déchets sont à déposer dans votre sac noir*



## Les collectes à Saint-Martin-de-Crau

Collectes en porte à porte des conteneurs ou points de regroupement **lundi** au **vendredi** (ordures ménagères et **tri sélectif**) à partir de 5 heures du matin. Sortie des déchets autorisée uniquement la veille au soir des jours de collecte de 19 heures à 5 heures du matin. **Merci de bien fermer votre sac en faisant un nœud avec les anses.**



### À propos des conteneurs de collecte

Chaque conteneur de collecte confié aux usagers par le service **ACCM Environnement** est identifié et correspond à une adresse. Celui-ci est destiné au stockage de vos déchets ménagers résiduels et doit être sorti selon les jours et horaires précisés ci-dessus.

Les conteneurs roulants ne peuvent pas rester sur l'espace public et doivent être remisés par les usagers après la collecte. La gestion de ou des conteneur(s) de collecte pour les déchets résiduels est de la responsabilité de l'utilisateur. **À SAVOIR : les conteneurs de collecte pollués par des encombrants : électroménager, huile de vidange, végétaux... NE SERONT PAS COLLECTÉS.**

## Les déchets recyclables

**Pas besoin de les laver, il suffit qu'ils soient bien vidés**



**Flacons / Bouteilles / Briques**



**Papiers  
 Journaux  
 Magazines**



**Tous les emballages  
 Tous les plastiques**



**DISTRIBUTION  
 DES SACS JAUNES**

Distribution au Centre Technique Municipal de Saint-Martin-de-Crau.

\* Limité à un rouleau par foyer.

**Acier / Aluminium**



*Je produis moins de déchets • Je trie mes déchets  
 Je protège la santé de chacun • Je préserve l'environnement*

**Ensemble, agissons!**

## Les déchèteries

Les déchèteries sont des dispositifs indispensables pour la collecte, la valorisation, le réemploi et l'élimination de déchets spécifiques qui ne peuvent faire l'objet d'une collecte ordinaire en raison de leur nature, de leur poids, leur quantité ou de leur taille.



La communauté d'agglomération ACCM gère **7 déchèteries** et **2 points de tri** accessibles à tous les habitants du territoire. **Accès réservé aux détenteurs d'une carte de déchèterie ACCM.**

**• DÉCHÈTERIE DE SAINT-MARTIN-DE-CRAU**

Route de Baussenq, 13310 Saint-Martin-de-Crau.

**Quantité autorisée :** 1m<sup>3</sup> par jour et par nature de déchet.

**Ouverture :** 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre lundi au samedi de 8h30 à 12h / 13h30 à 19h. Du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mars 8h30 à 12h / 13h30 à 18h30.

**Fermée :** dimanche et jours fériés.



**• CARTE DE DÉCHÈTERIE :** pour obtenir votre carte personnelle d'accès aux déchèteries, il suffit d'en faire la demande en remplissant un formulaire numérique sur le site Internet ACCM. Voir la page : [www.agglo-accm.fr/demande-de-carte-de-decheterie.html](http://www.agglo-accm.fr/demande-de-carte-de-decheterie.html)

Votre demande peut également se faire par **E-mail** à [infocollecte@agglo-accm.fr](mailto:infocollecte@agglo-accm.fr) ou **courrier postal** adressé à **Service Info Collecte ACCM Environnement**

**Centre Technique Municipal 7, rue Gaspard Monge - Zone Industrielle sud 13200 Arles.**



PAPIERS / CARTONS



DÉBLAIS / GRAVATS



PLÂTRE ET  
 PLAQUES DE PLÂTRE



MÉTAUX



DÉCHÈTS VERTS



MOBILIER



ENCOMBRANTS



DEEE



BOIS



## Le verre

est à déposer dans les points d'apport volontaire

**Le verre se recycle à l'infini !**

## Les points d'apport volontaire (PAV) à Saint-Martin-de-Crau

**Le verre :** les Saints-Martinoises et les Saint-Martinois peuvent déposer leur verre dans les **45 Points d'apport volontaire (PAV)** prévus pour son recyclage.

**Le textile :** en ce qui concerne le textile, un **1 Point d'apport volontaire** est proposé sur le site de la déchèterie de Saint-Martin-de-Crau.



Pour trouver un point d'apport volontaire : **verre, textile** ou **papier** sur l'ensemble du territoire ACCM, consulter le site Internet, voir la page [la carto de l'agglo](#).



## Le textile

est à déposer dans les points d'apport volontaire

**À NOTER :** déposer **verre** ou **textile** au pied et abords d'un point d'apport volontaire (PAV) est passible d'une amende. Ce mauvais geste est un dépôt sauvage sur la voie publique.



**INTERDICTION DE MÉLANGER**  
**VERRE** et **TEXTILE** dans les ordures ménagères (**sac noir**) ou du tri sélectif (**sac jaune**).




**DÉPÔT SAUVAGE INTERDIT**

L'abandon de déchets sur la voie publique vous expose à une amende de 135 € à 1.500 €

VOUS TRIEZ, NOUS RECYCLONS !

**APPORTEZ VOS ENCOMBRANTS À LA DÉCHÈTERIE DE SAINT-MARTIN DE-CRAU.**

**UN ABANDON DE DÉCHET** sur la voie publique est puni d'une **AMENDE** de **135 € à 1.500 €**.




## Le compostage

Le compostage est un processus naturel de décomposition des déchets organiques par le biais de micro-organismes, champignons et de petits invertébrés, en présence d'eau et d'oxygène. Les déchets de cuisine et de jardin sont ainsi transformés en humus, très riche pour la terre.

**Le compostage, c'est un tiers de la poubelle directement valorisé à domicile !**

- Chaque année au printemps, la **communauté d'agglomération ACCM** procède à des **distributions gratuites de composteurs**. Ces composteurs individuels permettent de recycler chez soi les déchets organiques alimentaires et du jardin. Renseignements : Info Collecte Tél. 04 84 76 94 00.
- Des conseils avec **"Le guide du compostage"** consultable sur le site Internet de la communauté d'agglomération.




## Les déchets à risques infectieux

Les déchets d'activité de soins à risques infectieux (DASRI) présentent des menaces sanitaires à l'égard de l'environnement, des patients et du personnel soignant.

**Ces déchets ne doivent pas être éliminés dans vos poubelles.** Rapportez-les auprès de votre pharmacien qui est un acteur de la filière de traitement de ce type de déchets. À Saint-Martin-de-Crau le conteneur dédié à la collecte des DASRI est situé à la **"Pharmacie des Alpilles"**, avenue des Alpilles.



## TRIER SES DÉCHETS C'EST DÉSORMAIS EASY AVEC TRIZZY !

le chatbot qui vous guide au quotidien pour trier vos déchets sur [www.agglo-accm.fr](http://www.agglo-accm.fr)

vous triez, nous recyclons !

 ENVIRONNEMENT

Info collecte 04 84 76 94 00  
 infocollecte@agglo-accm.fr  
[www.agglo-accm.fr](http://www.agglo-accm.fr)